



# LES MÉTIERS DE LA SURVEILLANCE :

*mobiliser les compétences*

**JEUDI 26 MARS 2015 à Paris**  
ET EN VISIOCONFÉRENCE  
DANS LES DSAC INTERRÉGIONALES

# La surveillance à l'épreuve du terrain

(Anne FARCY / Michel KERMARREC)



- 1- Evolution de la surveillance**
- 2- Méthodes et moyens mis en œuvre**
- 3- Fonctionnement actuel et relations avec les opérateurs**



### Quelques dates clés :

#### Avant 2000 :

- Certification des Transporteurs Aériens
- Certification organismes de formation (FTO et TRTO)

#### A compter de 2005 :

- Création de la DCS, de la DSNA : séparation régulateur opérateur
- Certification des Prestataires de Services de la Navigation Aérienne,
- Certifications des exploitants d'aérodromes

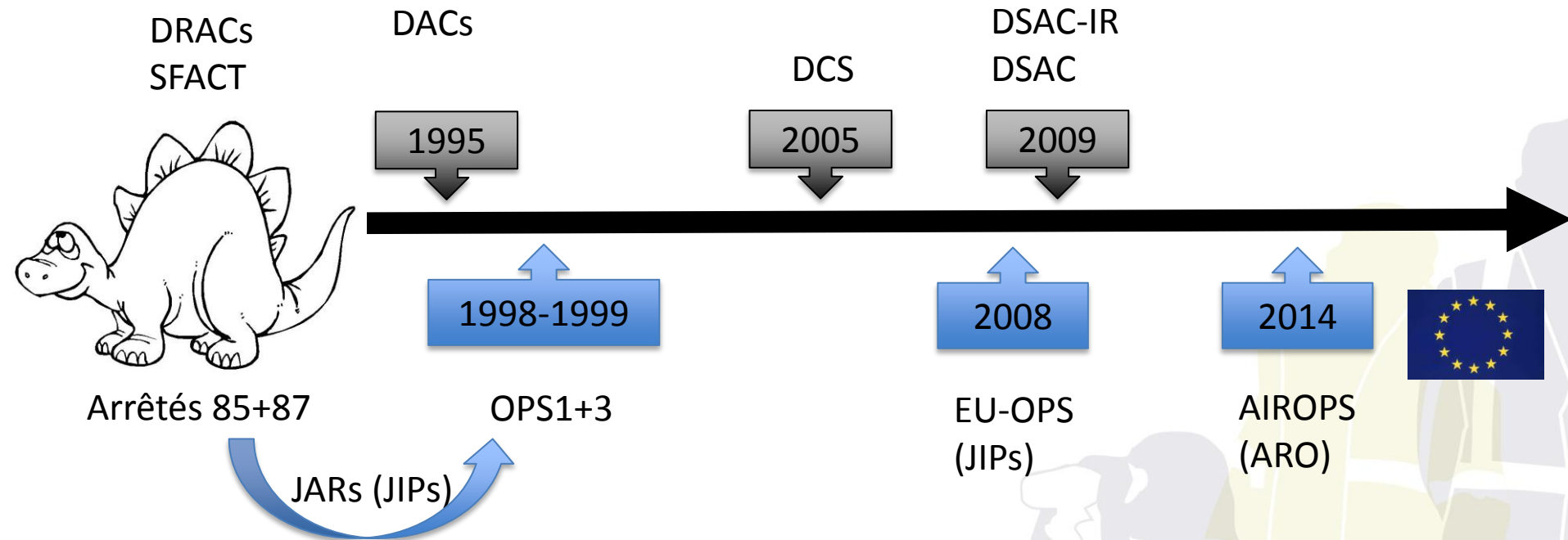


### Durant cette période :

- Une évolution très marquée, pour les services de l'aviation civile et pour les opérateurs.
- Une surveillance qui s'est construite et formalisée (plan de surveillance, graduation des constats,..)
- De nombreuses évolutions réglementaires :
  - nationales : arrêtés TAC /CHEA,
  - européennes : montée de puissance des textes européens, avec périmètre croissant des prérogatives de l'EASA (navigabilité, opérations aériennes, ATM, ADR...) ou de la Commission Européenne (sûreté),
- Création de la fonction Inspecteur de Surveillance



### Exemple pour le transport public : la surveillance dans un monde qui bouge



### Méthodes

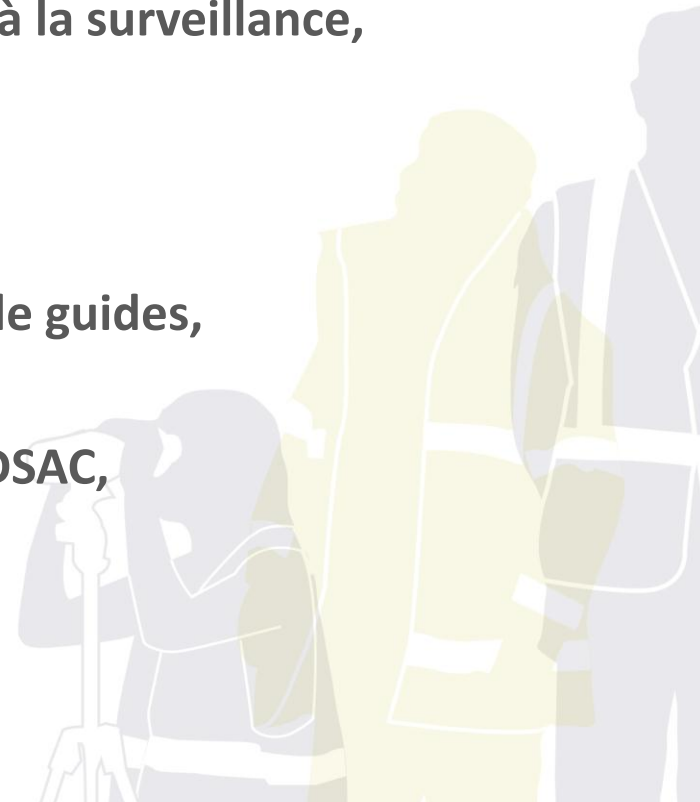
: constat d'un besoin de référentiel stable pour accompagner le changement (réglementation, mouvements de personnels)  
 → rédaction d'un MCT-TP (« manuel du contrôle technique ») à compter de la fin des années 90.

### Le changement vu par le prisme DSAC-IR :

- **Apprendre et s'approprier de nouveaux référentiels,**
- **Faire évoluer les méthodes de travail associées à la surveillance, et s'y former,**

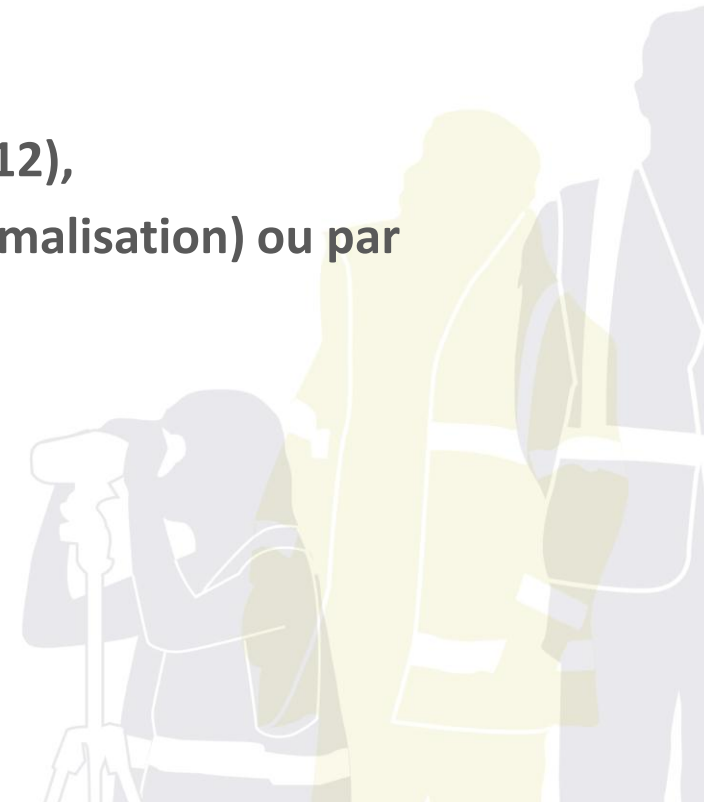
### Les méthodes :

- **Rédaction de Manuels de Contrôle Technique, de guides,**
- **Formalisation de méthodes de travail,**
- **Echanges / instances de dialogue au sein de la DSAC,**
- **Mise en œuvre de formations adaptées.**



### Les Moyens :

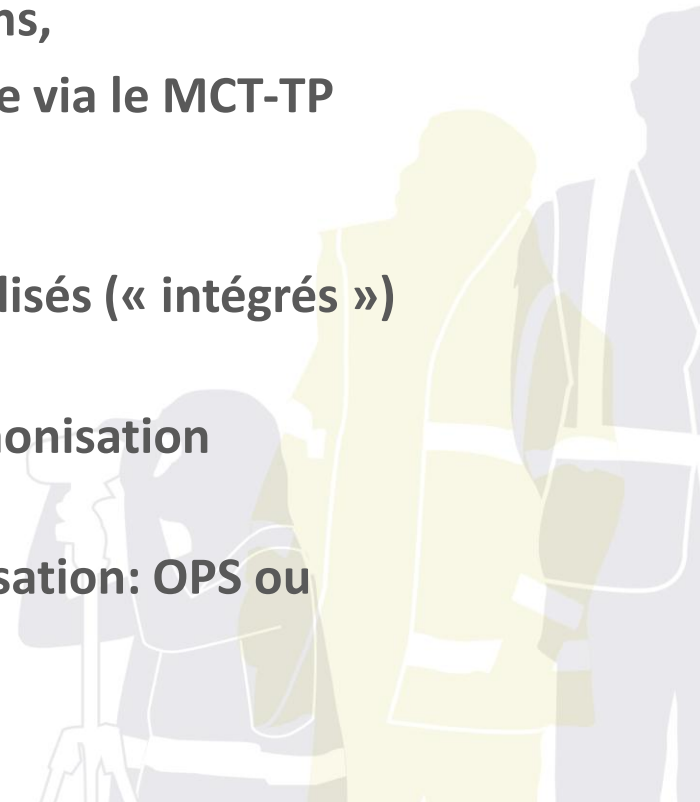
- Une réorganisation des services, avec des Inspecteurs de Surveillance spécialisés par domaine,
- Une mutualisation inter DSAC IR
- Une démarche qualité (certification ISO juin 2012),
- Une surveillance par l'EASA (inspections de normalisation) ou par la CE (sûreté).





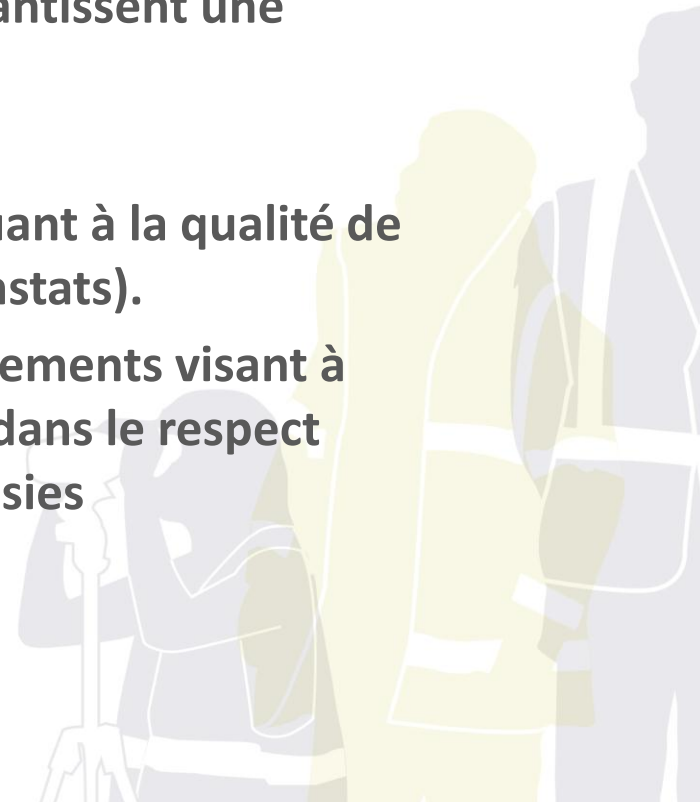
### Exemple pour le transport public : Les IOPS et les CTE

- Fonctions moins touchées par les réorganisations,
- « Spécialisation » déjà en place, mais consolidée via le MCT-TP
  - Délivrance des CTA et surveillance continue (IOPS)
  - Contrôles inopinés SANA, SAFA... SACA! (CTE)
- Une mutualisation inter DSAC IR : audits mutualisés (« intégrés ») pour les IOPS
- Programme SAFA, avec différents textes d'harmonisation (directive, GMs...)
- Surveillance par l'EASA (inspections de normalisation: OPS ou RAMP).



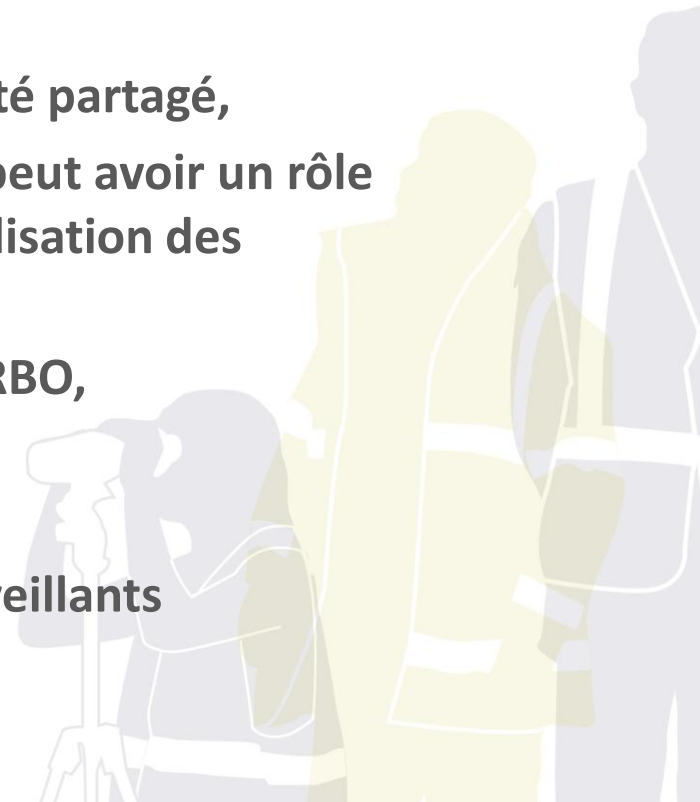
### Résultats:

- Une expérience qui s'est capitalisée au fil du temps,
- Un parcours qualifiant et des méthodes qui garantissent une transmission du savoir faire pour les IS,
- Un brassage des IS (audits mutualisés),
- Un professionnalisme qui offre des garanties quant à la qualité de la surveillance exercée par les IS (exemple : constats).
- Une standardisation des méthodes, et des traitements visant à une équité de traitement entre les opérateurs, dans le respect des contraintes subies (réglementation) ou choisies (certification).



### Bilan vu du terrain :

- Des relations plus formelles, plus claires,
- Un esprit collaboratif avec un objectif de sécurité partagé,
- Une DSAC qui bien qu'autorité de surveillance peut avoir un rôle d'accompagnement (avec maintien responsabilisation des exploitants),
- Une présence sur le terrain qui évolue (notion RBO, représentation locale des DSAC IR, ...)
- Une licence de surveillance,
- Une vigilance pour maintenir les équilibres surveillants /surveillés.





**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**



direction générale  
de l'Aviation civile

direction  
de la sécurité  
de l'Aviation civile

50 rue Henry Farman  
75720 Paris cedex 15

téléphone : 01 58 09 43 21  
télécopie : 01 58 09 43 38  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)